

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 3 mai 2021

Date de l'annonce publique : 24/04/2021

Date de la convocation des conseillers : 23/04/2021

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	Néant.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	13
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	7
Référence	CC.2021-5-3 - 4.1	
Point de l'ordre du jour	4.1	
Objet	Convention relative à l'organisation et au financement des activités de l'Office social pour l'année 2020 - Avenant.	

Le conseil communal,

Vu l'avenant du 18 mars 2021 à la convention 2020, signée le 13 février 2020 relatif à l'attribution par l'Etat à l'OSCB d'un montant de 4.877,40 euros pour compenser la différence de 1,7% occasionnée par une erreur matérielle ;

Vu la délibération du 30 mars 2020 portant approbation de la convention entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration, les communes de Bettembourg, Frisange et Roeser et l'Office social commun de Bettembourg (OSCB) réglant les relations entre les trois parties relatives à l'organisation et au financement des activités de l'OSCB pour l'année 2020 ;

Vu les articles 3/263/648220/99001, 4/263/238120/99001 et 4/263/238180/99001 du budget de l'exercice 2020 ;

Vu la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 novembre 2010 portant exécution de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'avenant du 18 mars 2021 à la convention du 25 février 2020 relative à l'organisation et au financement des activités de l'OSCB pour l'année 2020.

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 12 mai 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

